

La lutte contre la violence basée sur le genre figure en tête de l'agenda des droits des femmes en Afrique

Dépêche No. 736 d'Afrobarometer | Fredline M'Cormack-Hale, Jaynisha Patel et Nafissatou Ndiaye Diouf

Résumé

Le jour de ses 16 ans, l'activiste pakistanaise Malala Yousafzai a ému le monde entier en prononçant un discours aux Nations Unies appelant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des filles et des femmes. L'année suivante, elle entrait dans l'histoire en devenant la plus jeune lauréate du Prix Nobel (Malala Fund, 2013, 2014).

A cette époque, elle avait déjà subi – et à peine survécu à – une situation dramatique de violence basée sur le genre (VBG) : A l'âge de 15 ans, un Taliban lui tire une balle dans la tête, déterminé à faire taire son plaidoyer en faveur du droit des filles à l'éducation (Britannica, 2023).



Le cas de Yousafzai nous rappelle brutalement que la violence basée sur le genre, selon les termes de la Déclaration des Nations Unies (1993) sur l'Élimination de la Violence à l'Égard des Femmes, est « une manifestation des relations de pouvoir historiquement inégales entre les hommes et les femmes » et « l'un des mécanismes sociaux déterminants par lesquels les femmes sont contraintes à une position inférieure par rapport aux hommes ».

Les Nations Unies (1993) définissent la violence à l'égard des femmes comme « tout acte ... qui occasionne ou est susceptible d'occasionner aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, aussi bien dans la vie publique que dans la vie privée ». La VBG englobe la violence physique, notamment les coups, mais aussi toute une série d'autres abus et mauvais traitements, particulièrement la traite des êtres humains, le mariage forcé et le mariage précoce, le harcèlement sexuel, l'excision, les actes d'intimidation au travail et à l'école, ainsi que le viol conjugal et d'autres formes de violence exercée par le partenaire intime.

La VBG est répandue dans le monde entier : Une femme sur trois environ a subi des violences physiques et/ou sexuelles (Organisation Mondiale de la Santé, 2021). Des cas effroyables font la une des journaux à une fréquence effrayante ; de nombreux autres cas passent sous silence, cachés à jamais derrière un mur de stigmatisation et de normes sociales répressives. Au-delà de leurs blessures profondes, de nombreuses victimes souffrent de douleurs chroniques, de problèmes gynécologiques, de toxicomanie, du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles, ainsi que d'un risque accru de dépression et de suicide (Banque Mondiale, 2023a ; Devries et al., 2011).

Les Etats africains ont adopté des mesures importantes pour lutter contre la violence basée sur le genre. Cinquante-deux d'entre eux ont ratifié la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, qui est largement considérée comme

une charte mondiale des droits des femmes et qui, depuis 1992, reconnaît formellement l'importance de lutter contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre de la promotion de ces droits (Nations Unies, 1979). Plus récemment, tous les Etats membres des Nations Unies ont adhéré aux Objectifs de Développement Durable (ODD), dont l'Objectif No. 5 appelle à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Les gouvernements s'engagent ainsi à identifier et à combattre les us et coutumes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes, notamment par le biais de nouvelles lois et de la formation du personnel chargé de l'application de la loi.

Les pays africains ont également déployé des efforts au niveau régional. Par exemple, 44 Etats ont ratifié le Protocole de Maputo, qui engage les Etats à lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que le mariage précoce et l'excision (Union Africaine, 2003). En 2010, les pays africains ont adhéré à la campagne « Africa UNITE », qui s'inscrit dans le cadre de la campagne mondiale initiée par l'ancien Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki Moon visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles grâce aux efforts conjoints de tous les acteurs des sociétés africaines, du secteur privé aux écoles et universités, en passant par la société civile et les gouvernements. Aux niveaux national et local, d'innombrables initiatives de gouvernements et de la société civile ont ciblé la violence contre les femmes et les filles (Banque Mondiale, 2023b ; FNUAP & Equality Now, 2021). Par exemple, sept pays (le Burkina Faso, l'Ethiopie, la Guinée, le Kenya, le Sénégal, la Tanzanie et l'Ouganda) ont pénalisé l'excision et alloué des budgets à des programmes visant à mettre fin à cette pratique. En 2022, la République du Congo et la Côte d'Ivoire ont adopté des lois protégeant les femmes contre diverses formes de violence domestique (Equality Now, 2022 ; Banque Mondiale, 2023b).

En dépit de ces efforts, les chercheurs estiment que l'Afrique a des taux de VBG parmi les plus élevés au monde (Zegeye et al., 2022), bien que les études portant sur la portée réelle de la violence à l'égard des femmes sur le continent soient relativement rares.

Cette dépêche fait le point sur un module d'enquête spécial inclus dans le questionnaire du Round 9 d'Afrobarometer (2021/2023) visant à étudier les expériences et les perceptions des Africains vis-à-vis de la violence basée sur le genre.

Les résultats révèlent qu'en moyenne à travers l'Afrique, les VBG sont considérées comme le problème le plus important en matière de droits des femmes auquel les citoyens veulent que leur gouvernement et leur société s'attaquent. Près de quatre sur 10 répondants affirment que les cas de VBG sont fréquents dans leur communauté, quoique les perceptions varient considérablement d'un pays et d'un groupe démographique à l'autre. La plupart pensent que la police prend au sérieux les plaintes pour VBG, mais plus de la moitié pensent qu'une femme qui signale un tel incident risque d'être critiquée, harcelée ou humiliée par d'autres membres de la communauté.

Si la plupart des Africains affirment que les hommes n'ont jamais le droit d'utiliser la force physique pour châtier leur femme, la moitié seulement pensent que les actes de violence domestique devraient être traités comme des affaires criminelles nécessitant l'intervention des forces de l'ordre, tandis que l'autre moitié considère qu'il s'agit d'une affaire privée qui doit être résolue au sein de la famille.

L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains, relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 9 (2021/2023) couvrent 39 pays. (Voir le Tableau A.1 en annexe pour la liste des pays et des dates des travaux de terrain.)

Les partenaires nationaux d'Afrobarometer réalisent des entretiens en face à face dans la langue de choix du répondant avec des échantillons représentatifs au niveau national qui produisent des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-2 à +/-3 points de pourcentage à un taux de confiance de 95%.

Cette analyse repose sur 54.436 entretiens dans 39 pays sondés. Les données sont pondérées de façon à obtenir des échantillons nationaux représentatifs. Pour les moyennes multi-pays, tous les pays sont pondérés à égalité (plutôt que proportionnellement à la taille de la population).

Résultats clés

- Les Africains considèrent la violence basée sur le genre comme le problème le plus important lié aux droits des femmes auquel leur gouvernement et leur société doivent s'attaquer, devant l'absence de femmes aux postes de pouvoir et les disparités dans l'éducation et sur le lieu de travail.
 - La perception de la VBG comme priorité absolue varie considérablement d'un pays à l'autre, de 5% seulement en Mauritanie à 69% au Cabo Verde.
- En moyenne, dans 39 pays, près de quatre sur 10 citoyens (38%) déclarent que la VBG est « assez courante » ou « très courante » dans leur communauté.
 - Dans neuf pays, la moitié au moins des répondants déclarent que la violence à l'égard des femmes est un phénomène courant, l'Angola (62%) et la Namibie (57%) figurant en tête de liste. Les citoyens pauvres sont plus susceptibles de déclarer que la VBG est fréquente.
- Plus des deux tiers (69%) des Africains déclarent qu'il n'est « jamais » justifié qu'un homme recoure à la force physique pour discipliner sa femme.
 - Mais 31% considèrent que le recours à la force physique par un mari est « parfois » ou « toujours » justifié, dont des majorités dans huit des 39 pays sondés. Les citoyens pauvres et peu instruits sont particulièrement susceptibles d'approuver cette forme de violence domestique.
- Plus de la moitié (52%) des répondants déclarent qu'il est « assez probable » ou « très probable » que les victimes de VBG soient critiquées, harcelées ou humiliées par d'autres membres de la communauté lorsqu'elles portent plainte auprès de la police.
 - Cependant, la majorité des citoyens (81%) considèrent qu'il est « assez probable » ou « très probable » que la police prenne les cas de VBG au sérieux.
- Les Africains sont divisés sur la question de savoir si la violence conjugale devrait être traitée comme une affaire criminelle (50%) ou comme une affaire privée à résoudre au sein de la famille (48%).
- Environ six Africains sur 10 (56%) déclarent que leur gouvernement accomplit « assez » ou « très » bien son travail de promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes.
 - L'approbation atteint 83% en Tanzanie, alors que seulement 16% des Soudanais considèrent satisfaisants les efforts de leur gouvernement.

La question prioritaire en matière de droits de la femme

La prévalence de la VBG demeure une préoccupation majeure en Afrique. A la question de savoir quel est, selon eux, le problème le plus important relatif aux droits des femmes auquel leur gouvernement et leur société doivent s'attaquer, les citoyens mentionnent le plus souvent la violence basée sur le genre (31%) (Figure 1). La violence à l'égard des femmes supplante l'insuffisance de femmes à des postes influents (20%), l'inégalité d'accès à l'éducation (17%) et l'inégalité des chances ou des salaires sur le lieu de travail (16%) en tant que préoccupation majeure.

Les femmes et les hommes attribuent à peu près le même rang à la question la plus importante touchant aux droits de la femme.

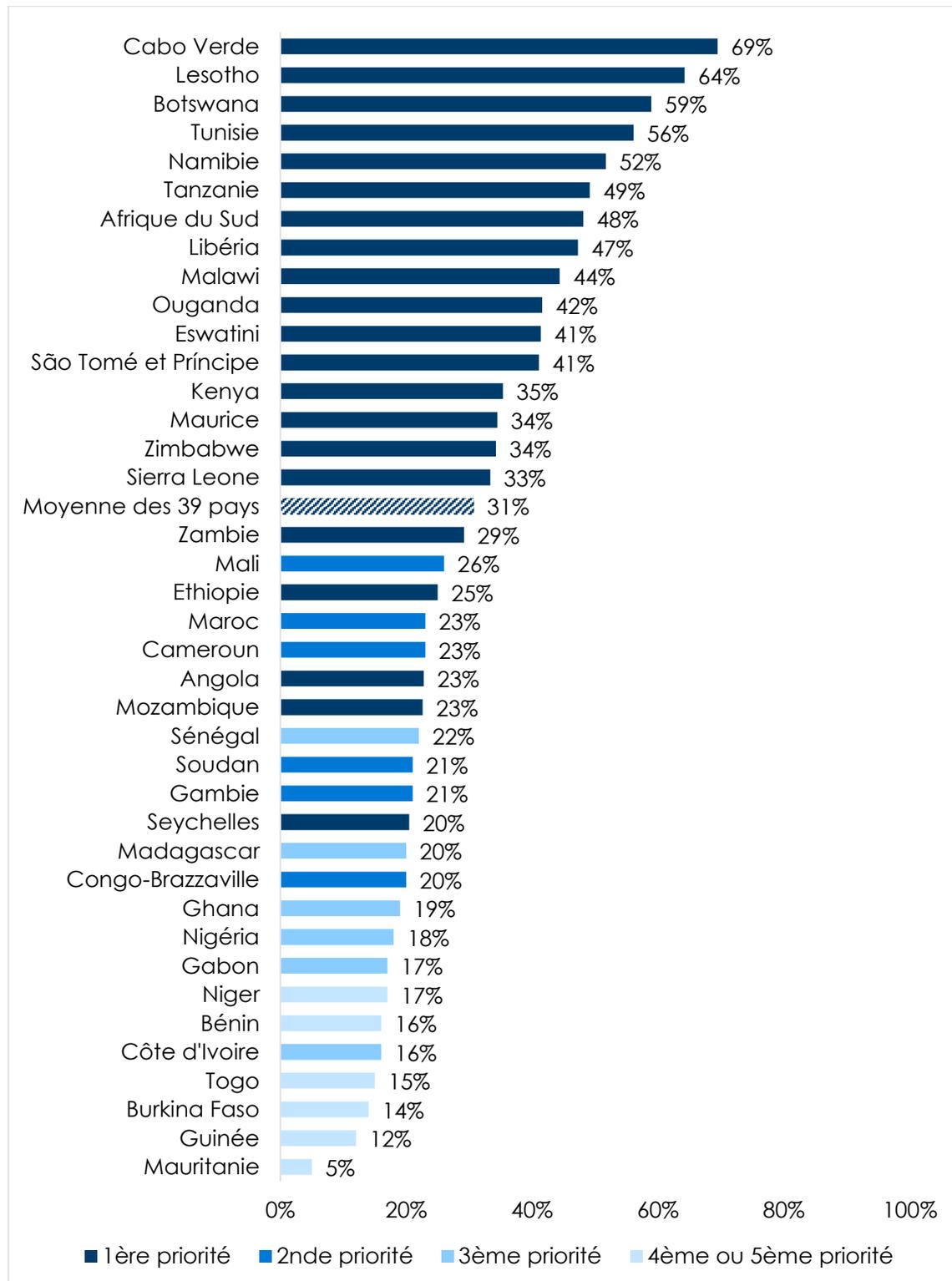
Figure 1 : Plus importantes questions relatives aux droits des femmes | 39 pays
 | 2021/2023



Question posée aux répondants : Selon vous, laquelle des questions suivantes liées à l'égalité des genres et aux droits des femmes est la plus importante à adresser par notre gouvernement et notre société ?

La proportion des citoyens qui considèrent la VBG comme le problème le plus important à résoudre en matière de droits des femmes varie considérablement d'un pays à l'autre (Figure 2). La VBG est considérée comme la plus haute priorité dans 21 des 39 pays sondés, atteignant 69% au Cabo Verde et 64% au Lesotho. C'est la deuxième priorité dans six pays, la troisième dans six autres, et la quatrième ou cinquième dans six pays. En Mauritanie, où l'inégalité d'accès à l'éducation est la préoccupation la plus largement évoquée, 5% seulement accordent la priorité à la VBG.

Figure 2 : VBG comme plus important problème d'égalité entre les genres | 39 pays
 | 2021/2023



Question posée aux répondants : Selon vous, laquelle des questions suivantes liées à l'égalité des genres et aux droits des femmes est la plus importante à adresser par notre gouvernement et notre société ? (% qui disent « violences sexistes »)

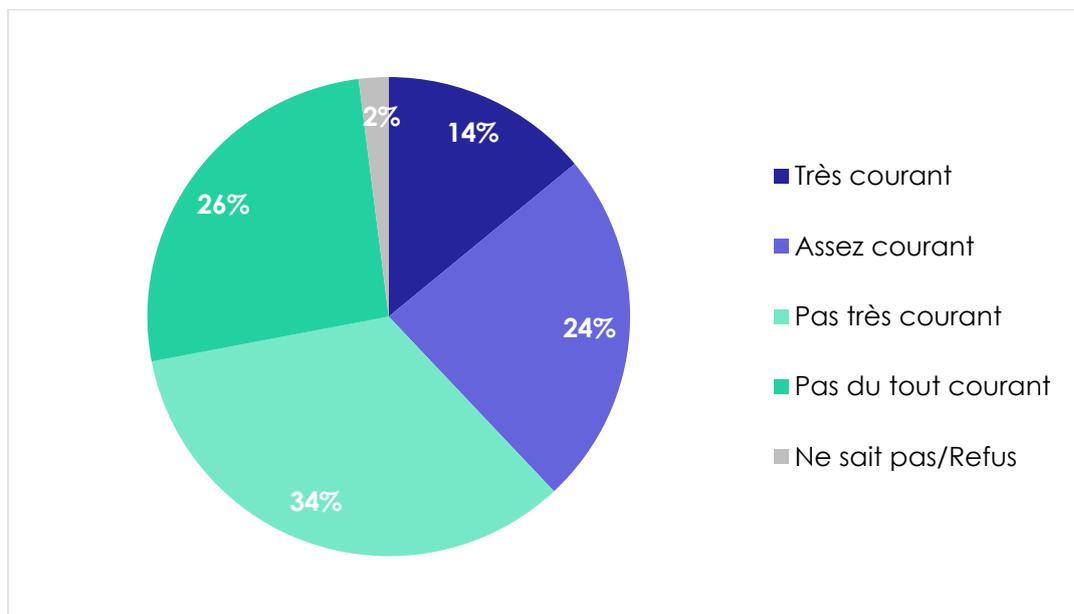
Quelle est la fréquence de la violence basée sur le genre ?

A l'instar du classement de la VBG comme le problème le plus important en matière de droits des femmes auquel les gouvernements et la société africaine doivent s'attaquer, près de quatre sur 10 Africains (38%) déclarent qu'il est « assez courant » (24%) ou « très courant » (14%) que les hommes recourent à la violence contre les femmes et les filles à la maison ou dans la communauté, tandis que 60% considèrent ce phénomène peu courant dans la région où ils vivent (Figure 3).

En réalité, la moitié ou plus des citoyens de neuf des 39 pays sondés déclarent que la violence à l'égard des femmes est un phénomène courant, l'Angola (62%) et la Namibie (57%) occupant les premiers rangs à cet égard. Même dans les pays où la VBG est la moins perçue comme répandue, environ un cinquième à un quart des répondants déclarent qu'elle est fréquente, comme en Tanzanie (19%), au Ghana (21%), au Bénin (22%), en Gambie (22%) et au Burkina Faso (24%) (Figure 4).

Les femmes (40%) sont un peu plus nombreuses que les hommes (36%) à déclarer que les VBG sont un phénomène courant, de même que les citadins (40%) par rapport aux ruraux (36%) (Figure 5). Cette perception est également un peu plus répandue chez les jeunes répondants (40% des 18-35 ans), les personnes instruites (37%-40% des personnes ayant un niveau d'instruction primaire ou plus) et les pauvres (42% des personnes en situation de forte pauvreté vécue¹) que chez leurs divers vis-à-vis.

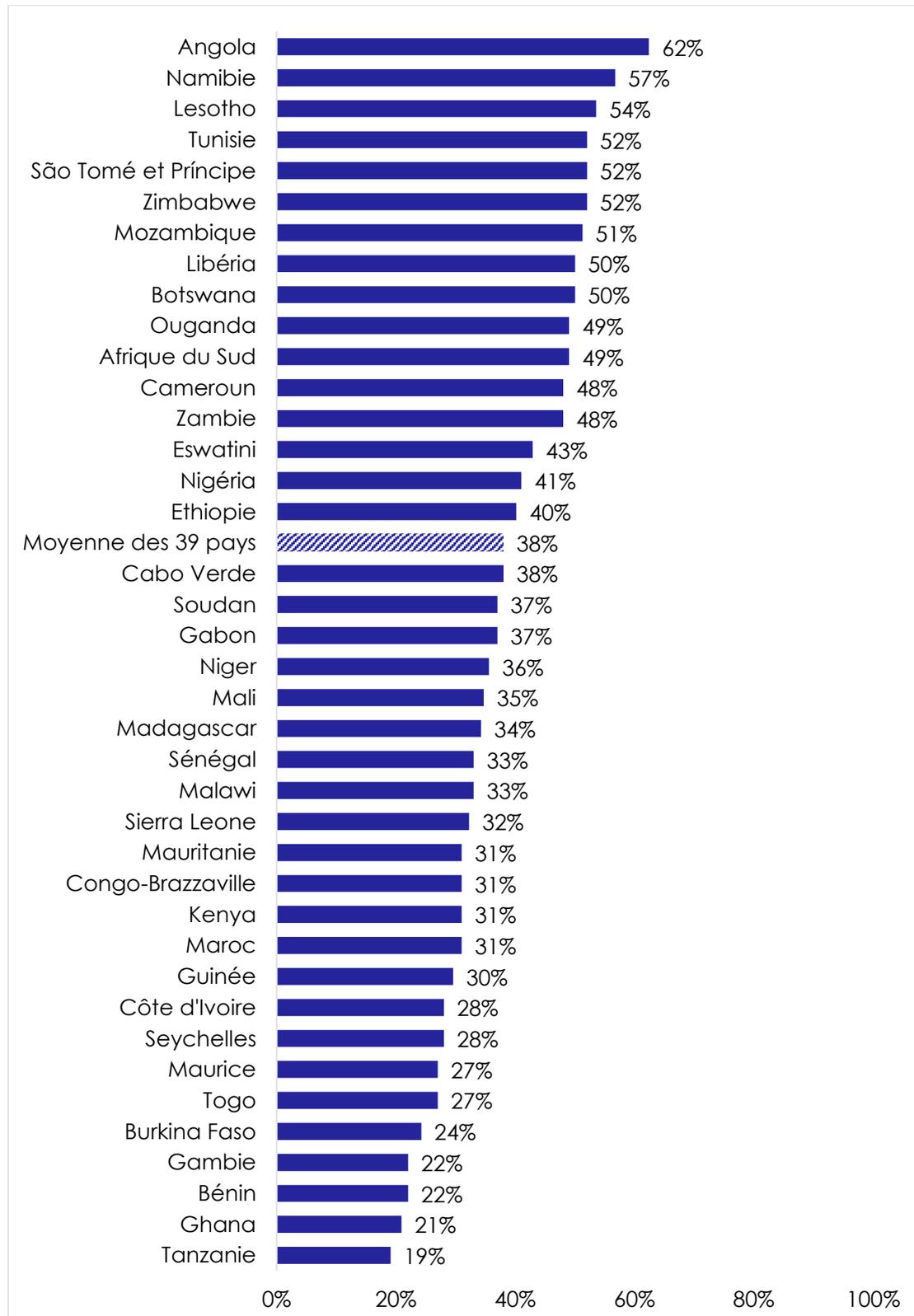
Figure 3 : Fréquence de violence sur les femmes | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Dans cette localité, dans quelle mesure pensez-vous qu'il est courant pour les hommes d'utiliser la violence contre les femmes et les filles à la maison ou dans la communauté ?

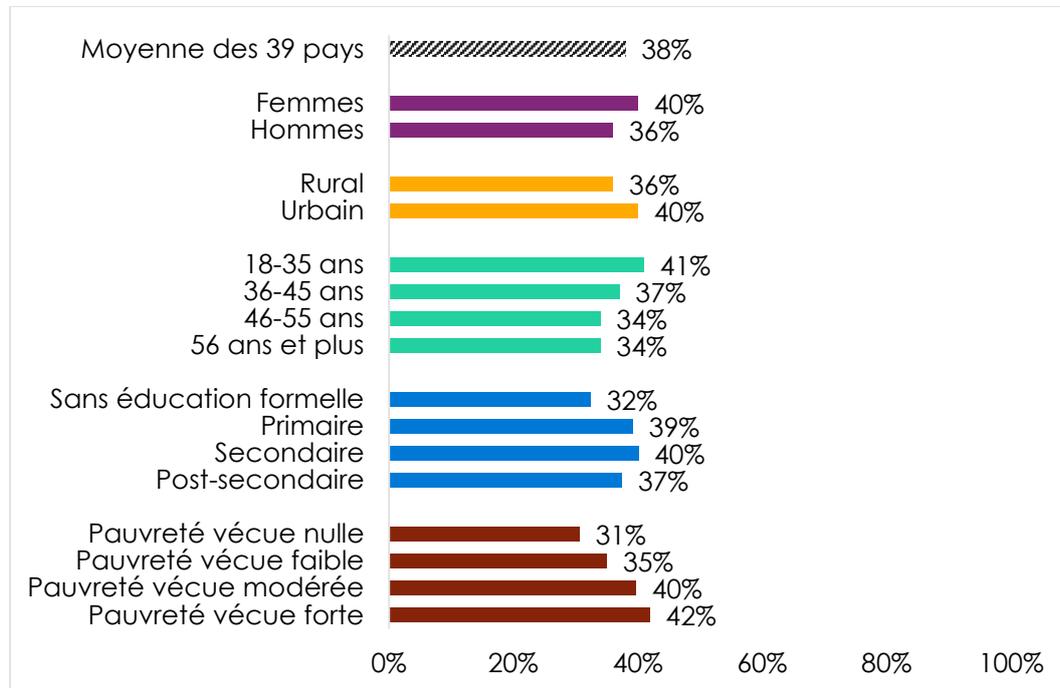
¹ L'Indice de Pauvreté Vécue (IPV) d'Afrobarometer mesure les niveaux de dénuement matériel des répondants en leur demandant combien de fois eux-mêmes ou leurs familles ont manqué de biens de première nécessité (suffisamment de nourriture, suffisamment d'eau, de soins médicaux, suffisamment de combustible pour la cuisine et un revenu en espèces) au cours de l'année précédente. Pour en savoir plus sur la pauvreté vécue, voir Mattes et Patel (2022).

Figure 4 : VBG assez/très courante | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Dans cette localité, dans quelle mesure pensez-vous qu'il est courant pour les hommes d'utiliser la violence contre les femmes et les filles à la maison ou dans la communauté ? (% qui disent « assez courant » ou « très courant »)

Figure 5 : VBG assez/très courante | par groupe démographique | 39 pays
 | 2021/2023



Question posée aux répondants : Dans cette localité, dans quelle mesure pensez-vous qu'il est courant pour les hommes d'utiliser la violence contre les femmes et les filles à la maison ou dans la communauté ? (% qui disent « assez courant » ou « très courant »)

Usage de force physique sur sa conjointe

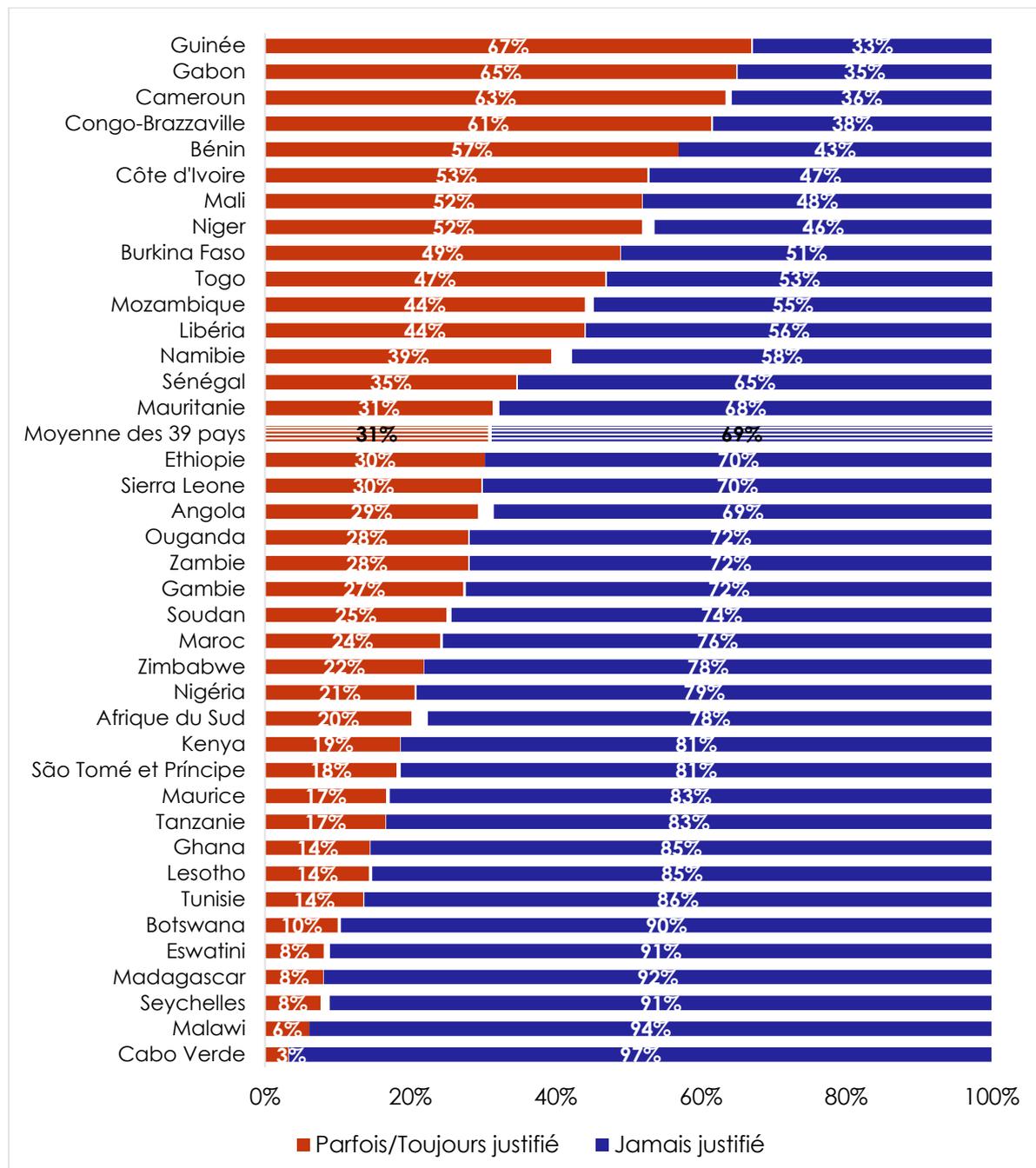
L'un des types de VBG les plus courants est la violence exercée par le partenaire intime (VPI). Dans le monde, plus d'un quart (27%) des femmes âgées de 15 à 49 ans déclarent avoir subi une forme ou une autre de violence physique et/ou sexuelle de la part de leur partenaire (Organisation Mondiale de la Santé, 2021 ; UNICEF, 2017). Si la VPI est présente dans toutes les sociétés, d'autres études ont révélé qu'elle est plus fréquente en Afrique subsaharienne (33% des femmes âgées de 15 à 49 ans, dont 20% au cours des 12 derniers mois) et en Asie du Sud (35%, dont 19% au cours de l'année écoulée) (Banque Mondiale, 2022, 2023c). Certains chercheurs affirment que l'acceptation de la violence conjugale dans certains pays africains contribue à une prévalence plus élevée de la VPI ainsi qu'à une moindre déclaration des incidents de VPI (Zegeye et al., 2022 ; Cools & Kotsadam, 2017 ; Devries et al., 2013 ; Pavlou & Knowles, 2009).

En moyenne dans les 39 pays sondés par Afrobarometer en 2021/2023, plus de deux tiers (69%) des Africains disent qu'il n'est « jamais justifié » qu'un homme ait recours à la force physique pour discipliner sa femme. Cependant, plus d'un sur trois (31%) affirment que c'est « parfois » ou « toujours » justifié (Figure 6).²

² Dans ses sondages du Round 7 (2016/2018) conduits dans 34 pays, Afrobarometer a constaté que 71% des répondants ont déclaré qu'il n'était « jamais » légitime « qu'un homme batte sa femme », tandis que 28% ont déclaré que cela était « parfois » ou « toujours » légitime (Lardies, Dryding, & Logan, 2019). Cependant, les comparaisons directes entre les résultats des rounds 7 et 9 ne sont pas recommandées en raison du changement de formulation de la question, qui est passée de « qu'un homme batte sa femme » à « qu'un homme utilise la discipline physique sur sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal ».

Dans huit des 39 pays sondés, des majorités approuvent le recours à la force physique pour discipliner sa femme, dont environ deux tiers des Guinéens (67%) et des Gabonais (65%). Les 10 pays qui enregistrent les niveaux les plus élevés de soutien à l'usage de la force physique se trouvent tous en Afrique de l'Ouest ou en Afrique Centrale. Moins d'un citoyen sur quatre sont d'accord dans 17 pays, et la tolérance tombe en dessous d'un sur 10 au Cabo Verde (3%), au Malawi (6%), aux Seychelles (8%), à Madagascar (8%) et en Eswatini (8%).

Figure 6 : Est-ce justifié pour un homme d'utiliser la discipline physique sur sa femme ? | 39 pays | 2021/2023



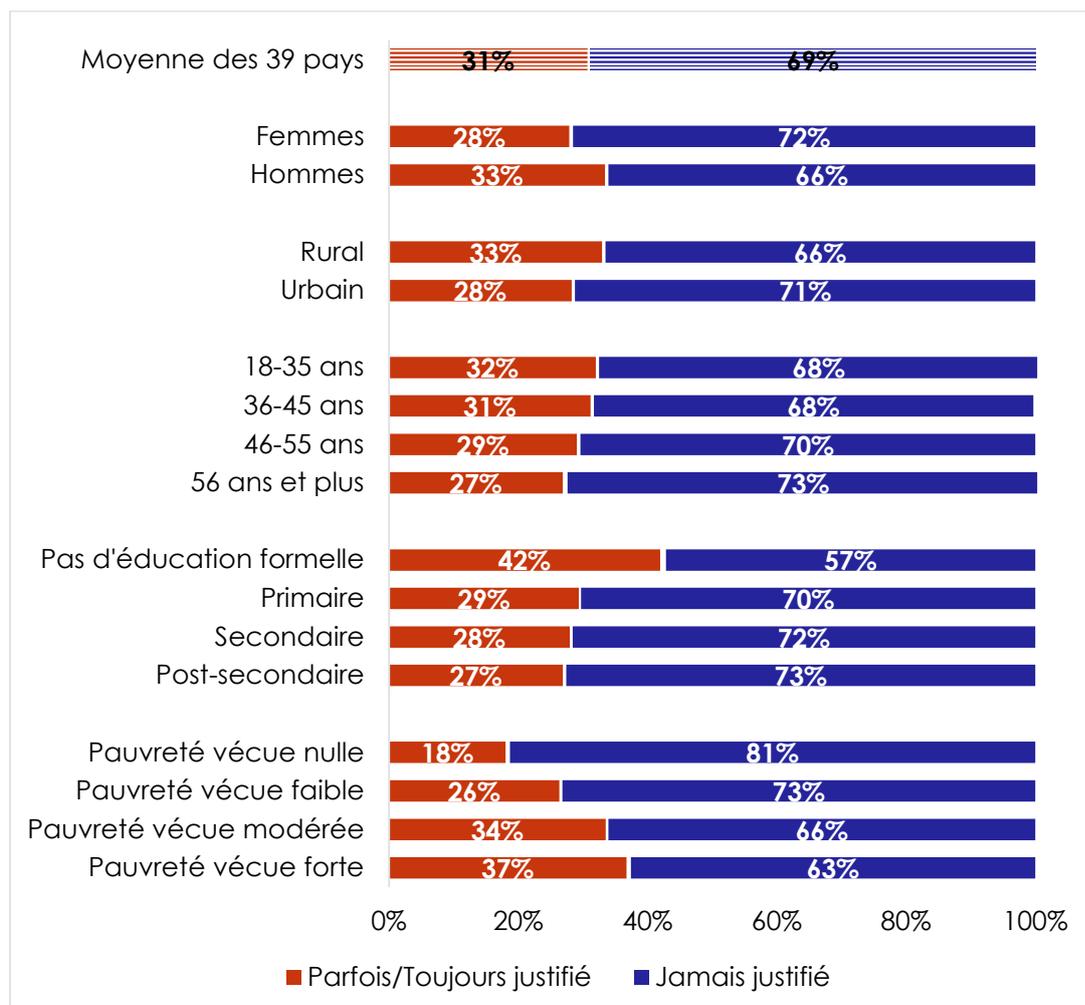
Question posée aux répondants : Pour chacune de ces actions, veuillez me dire si d'après vous elles sont toujours justifiées, parfois justifiées ou jamais justifiées : Lorsqu'un homme utilise la discipline physique sur sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal ?

Les femmes ne sont que de peu moins susceptibles que les hommes d'approuver le recours à la force physique (28% contre 33%), de même que les résidents urbains par rapport aux résidents ruraux (28% contre 33%) (Figure 7). Le soutien plus marqué des hommes à cette pratique se vérifie dans la plupart des pays, avec des écarts à deux chiffres dans 10 pays, atteignant même 16 points de pourcentage au Maroc et 15 points au Soudan. Mais en Ethiopie, en Namibie et au Niger, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (de 3 à 5 points de pourcentage) à approuver le recours à la force physique contre les femmes.

Et la tolérance à l'égard de cette forme de violence ne semble pas en voie de disparition : Les répondants les plus jeunes sont en fait plus susceptibles de l'approuver que les plus âgés (32% contre 27%).

L'opinion selon laquelle il n'est jamais légitime que les hommes infligent des châtiments corporels à leurs épouses se renforce à mesure que le niveau d'instruction des répondants augmente, de 57% de ceux qui n'ont pas été scolarisés à 70%-73% de ceux qui ont un diplôme d'enseignement primaire, secondaire ou post-secondaire. L'opposition à cette forme de violence s'accroît aussi considérablement avec le statut économique des citoyens, de 63% des personnes en situation de grande pauvreté vécue à 81% des répondants aisés.

Figure 7 : Est-ce justifié pour un homme d'utiliser la discipline physique sur sa femme ? | par groupe démographique | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Pour chacune de ces actions, veuillez me dire si d'après vous elles sont toujours justifiées, parfois justifiées ou jamais justifiées : Lorsqu'un homme utilise la discipline physique sur sa femme si elle a fait quelque chose qu'il n'aime pas ou pense être mal ?

La violence domestique est-elle une question d'ordre criminel ou privé ?

Si la plupart des Africains rejettent l'usage de la force physique par les hommes à l'encontre de leurs épouses, considèrent-ils la violence domestique comme une question d'ordre pénal ou privé ?

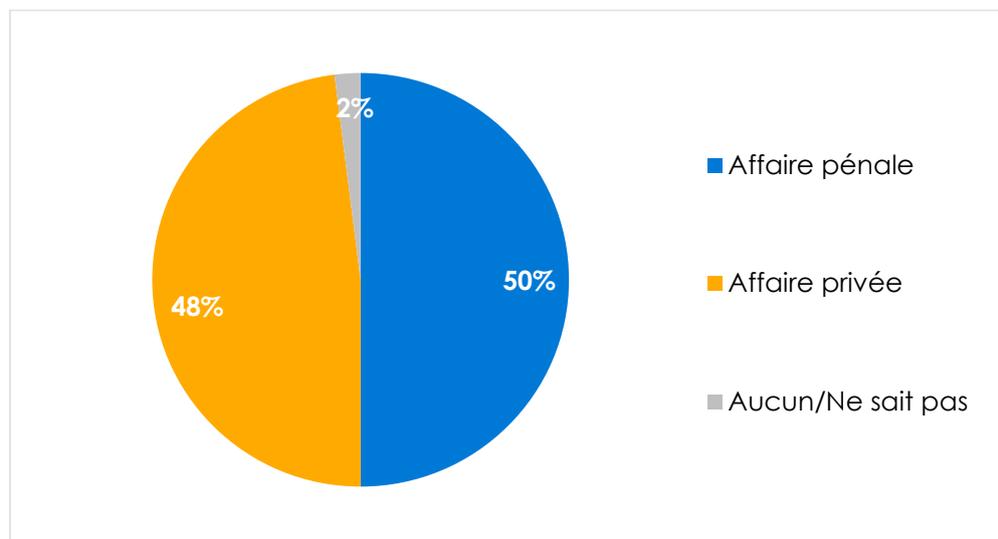
Les citoyens sont presque équitablement partagés : La moitié (50%) d'entre eux estiment qu'il s'agit d'une question d'ordre criminel qui nécessite l'intervention de la police, tandis que la même proportion (48%) de répondants considèrent qu'il s'agit d'une question d'ordre privé qui doit être résolue au sein de la famille (Figure 8).

Mais cette moyenne équilibrée de 39 pays masque de grandes disparités d'un pays à l'autre (Figure 9). Des majorités écrasantes au Botswana (85%), aux Seychelles (82%), à São Tomé et Príncipe (81%) et au Cabo Verde (80%) affirment que la violence domestique devrait être traitée comme une affaire d'ordre criminel, alors que moins d'une personne sur quatre est de cet avis au Niger (11%), au Soudan (20%), au Mali (23%) et en Guinée (23%). Dans 19 des 39 pays, la majorité des répondants considèrent la violence domestique comme une affaire privée.

La perception de la violence domestique comme une question d'ordre pénal est nettement plus répandue chez les femmes (54%) et les citadins (58%) que chez les hommes (46%) et les habitants des zones rurales (42%) (Figure 10). Ce point de vue gagne en force à mesure que le niveau d'instruction et le niveau économique des citoyens s'élèvent. Si seulement un tiers (33%) des personnes n'ayant pas reçu d'instruction formelle considèrent la violence domestique comme une affaire criminelle, c'est le cas de presque deux fois plus (63%) des personnes ayant reçu une instruction post-secondaire. De même, un écart de 21 points de pourcentage sépare les citoyens aisés (64%) des plus pauvres (43%).

Les adultes plus âgés sont plus susceptibles de souhaiter que la violence domestique soit traitée au sein de la famille que les jeunes répondants (51% contre 46%).

Figure 8 : Violence domestique une affaire pénale ou privée ? | 39 pays | 2021/2023

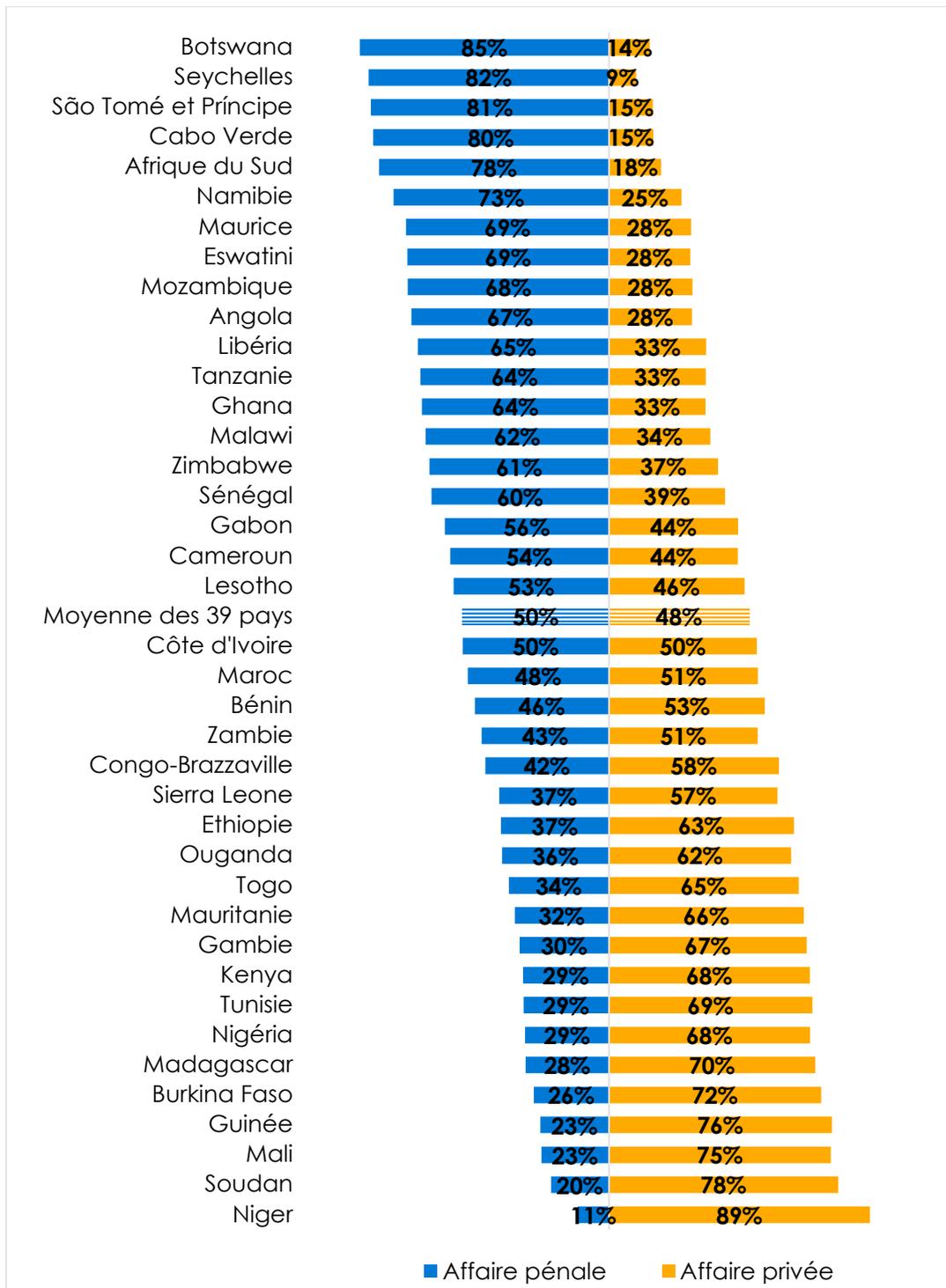


Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?
 Affirmation 1 : La violence domestique est une affaire privée qui doit être traitée et résolue au sein de la famille.

Affirmation 2 : La violence domestique est une affaire pénale dont la résolution complète nécessite l'implication des forces de l'ordre.

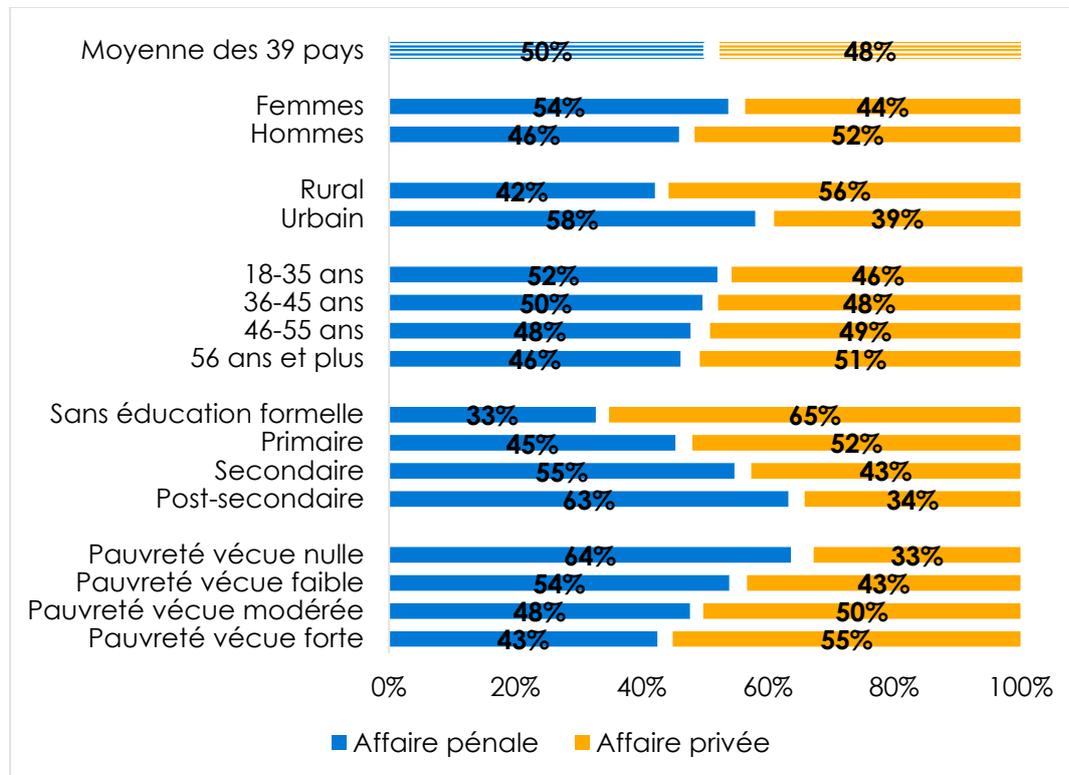
(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Figure 9 : Violence domestique une affaire pénale ou privée ? | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?
 Affirmation 1 : La violence domestique est une affaire privée qui doit être traitée et résolue au sein de la famille.
 Affirmation 2 : La violence domestique est une affaire pénale dont la résolution complète nécessite l'implication des forces de l'ordre.
 (% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Figure 10 : Violence domestique une affaire pénale ou privée ? | par groupe démographique | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?
 Affirmation 1 : La violence domestique est une affaire privée qui doit être traitée et résolue au sein de la famille.
 Affirmation 2 : La violence domestique est une affaire pénale dont la résolution complète nécessite l'implication des forces de l'ordre.
 (% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Réponse à la violence basée sur le genre

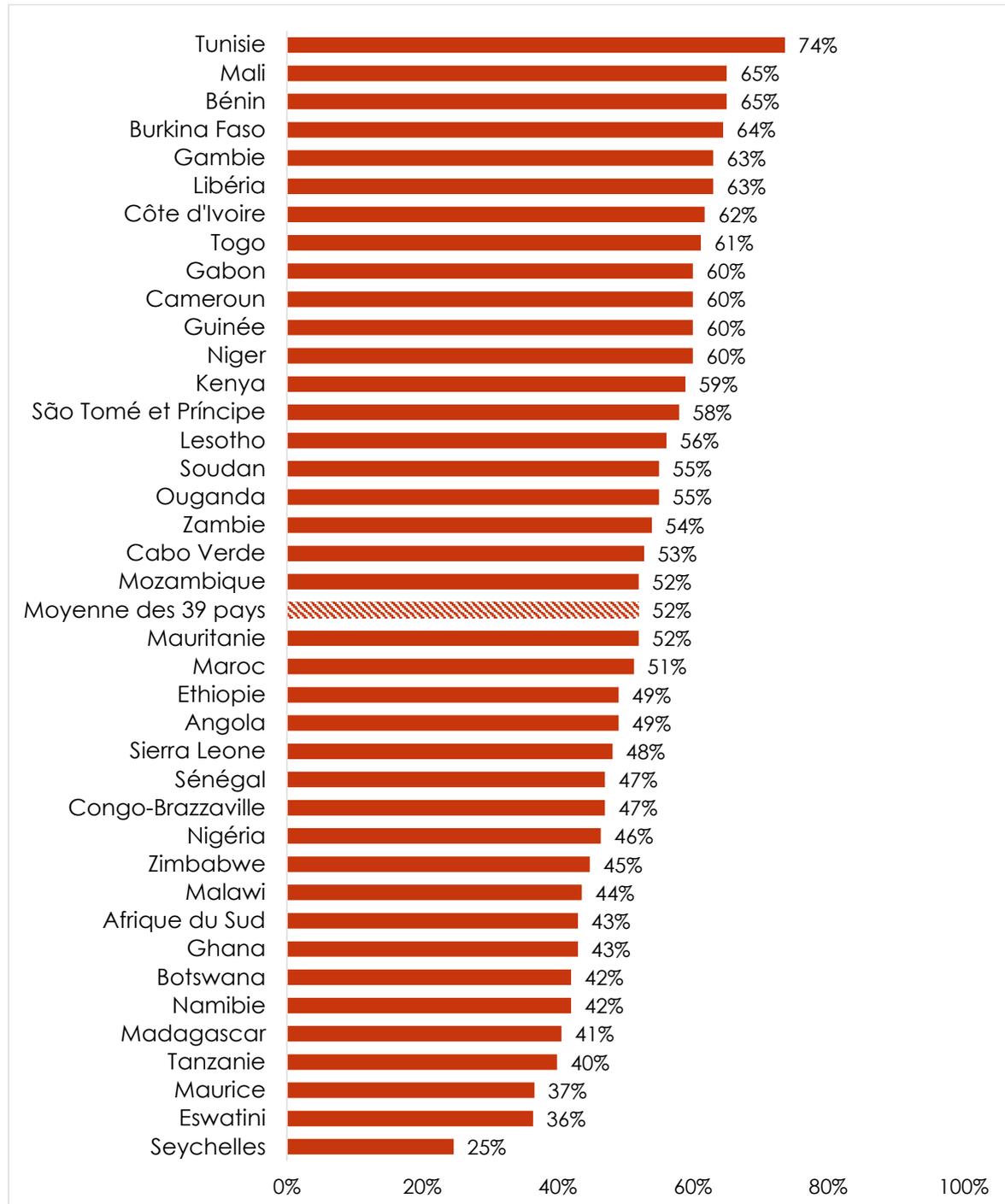
La recherche a constamment montré que la violence à l'égard des femmes est largement sous-rapportée, pour des raisons telles que la peur de ne pas être crue, les doutes quant à la prise au sérieux du crime et la peur de l'agresseur (Palermo, Bleck, & Peterman, 2014). Des études ont révélé que dans la plupart des pays, moins de quatre femmes sur 10 ayant subi des violences cherchent à obtenir une aide quelconque ; elles sont encore moins nombreuses – moins de 10% – à s'adresser à la police (ONU Femmes, 2023 ; Division des Statistiques des Nations Unies, 2015). La stigmatisation sociale, le manque de personnel féminin et d'agents ayant reçu une formation en matière de VBG, et la persistance d'attitudes patriarcales au sein des forces de sécurité, entre autres facteurs, sont autant d'éléments qui pourraient compliquer grandement le signalement des cas de VBG par les femmes.

Réaction de la communauté

Dans les enquêtes Afrobarometer, plus de la moitié (52%) des répondants déclarent qu'il est « assez probable » (28%) ou « très probable » (24%) qu'une femme qui signale des actes de VBG soit critiquée, harcelée ou humiliée par d'autres membres de la communauté. Des majorités dans 22 pays partagent ce point de vue, jusqu'à trois citoyens sur quatre (74%) en Tunisie (Figure 11). Les Seychelles (25%) sont le seul pays sondé où moins d'un tiers des

citoyens considèrent qu'il est probable que les femmes qui signalent des crimes violents soient de nouveau victimes de la réaction de la communauté.

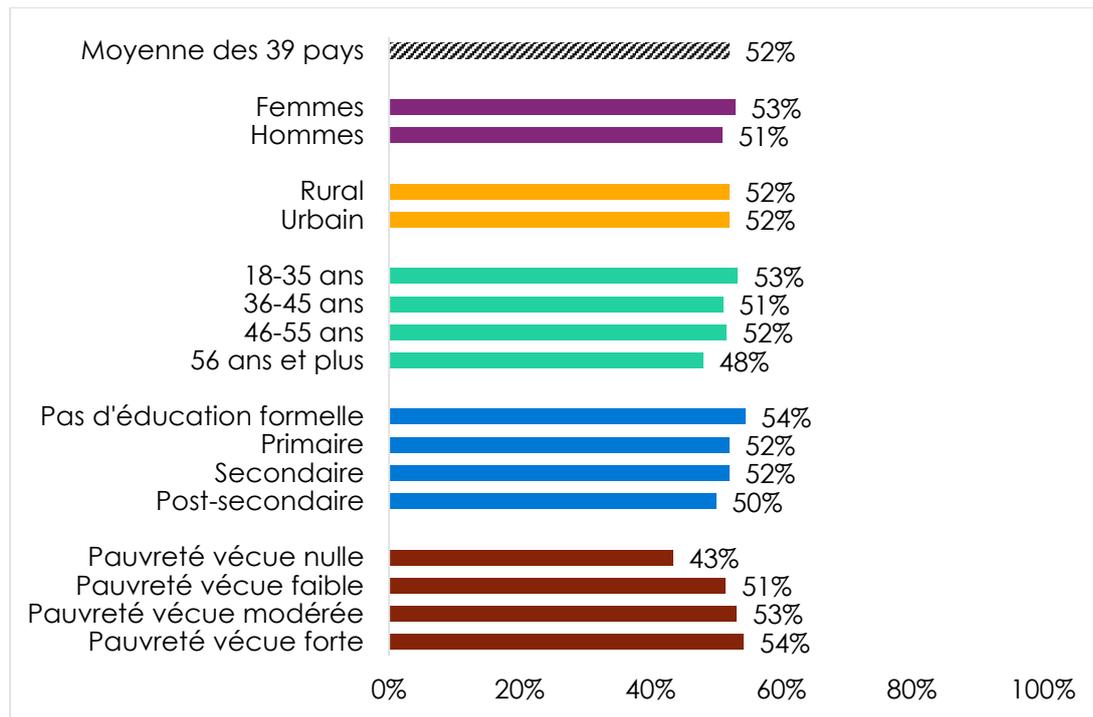
Figure 11 : Probable que les femmes qui signalent une VBG soient critiquées ou harcelées | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Si une femme de votre communauté se présente à la police pour signaler un incident de violence fondée sur le sexe, par exemple, pour signaler un viol ou une violence conjugale, dans quelle mesure est-il probable ou improbable que la chose suivante se produise : Elle sera critiquée, harcelée ou humiliée par d'autres membres de la communauté ? (% qui disent « quelque peu probable » ou « très probable »)

Les disparités entre les groupes démographiques sont relativement faibles, ce qui signifie que des majorités dans la plupart des groupes considèrent qu'un tel retour de bâton est probable. Une exception concerne le statut économique : Les répondants les plus aisés (43%) sont moins susceptibles de penser que les femmes qui signalent des incidents de VBG subiront des critiques, du harcèlement ou de la honte que leurs homologues plus pauvres (51%-54%) (Figure 12). Les citoyens plus âgés sont également moins susceptibles que les jeunes de s'attendre à de telles conséquences négatives (48% contre 53%).

Figure 12 : Probable que les femmes qui signalent une VBG soient critiquées ou harcelées | par groupe démographique | 39 pays | 2021/2023



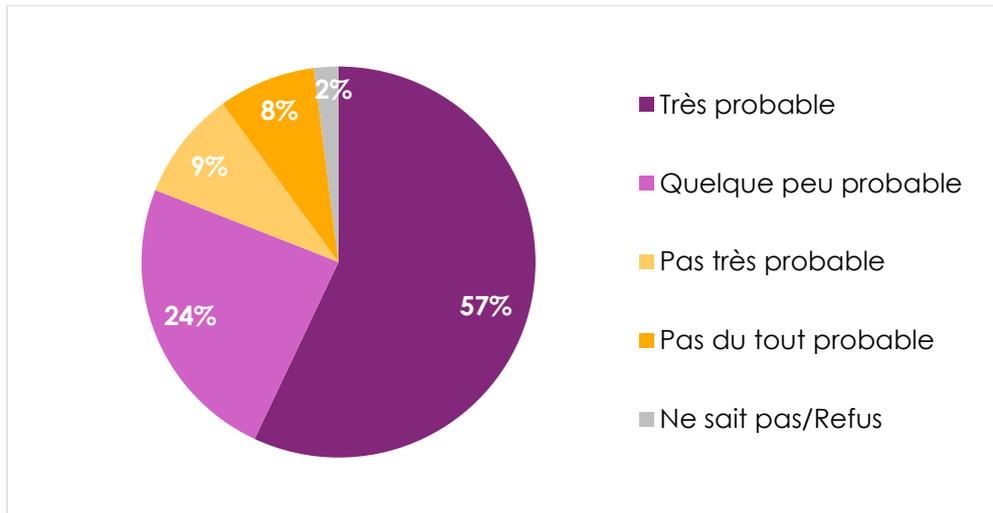
Question posée aux répondants : Si une femme de votre communauté se présente à la police pour signaler un incident de violence fondée sur le sexe, par exemple, pour signaler un viol ou une violence conjugale, dans quelle mesure est-il probable ou improbable que la chose suivante se produise : Elle sera critiquée, harcelée ou humiliée par d'autres membres de la communauté ? (% qui disent « quelque peu probable » ou « très probable »)

Réaction de la police

Malgré des attentes assez négatives concernant la réaction de la communauté, la plupart des Africains pensent que la police réagira de manière appropriée aux cas de VBG qui lui sont rapportés : Huit personnes sur 10 (81%) considèrent qu'il est probable que la police prenne ces signalements au sérieux, dont 57% qui disent que c'est « très probable » (Figure 13).

Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter
 notre outil d'analyse en ligne au
www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Figure 13 : La police prend-elle au sérieux les plaintes pour VBG ? | 39 pays
 | 2021/2023



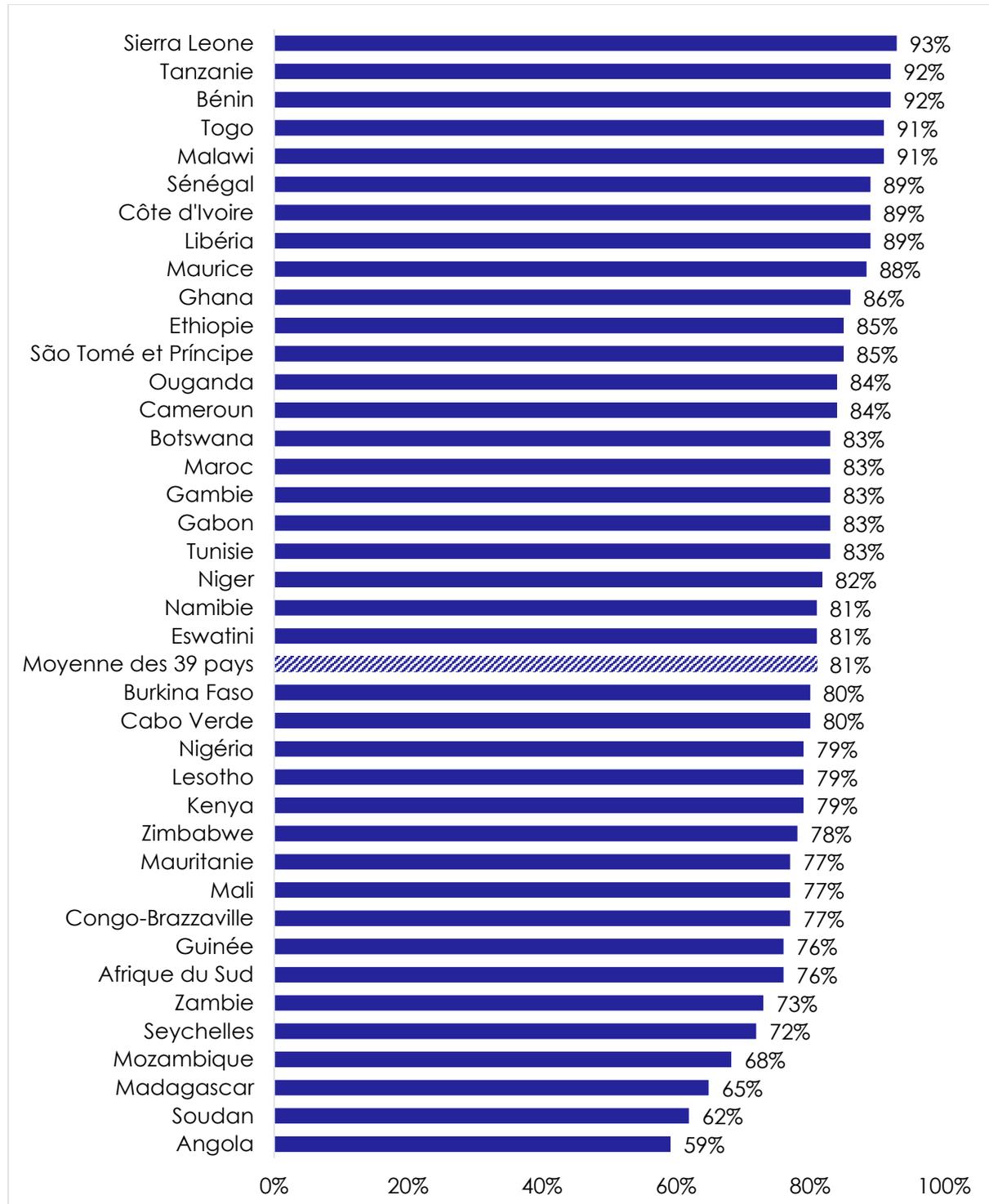
Question posée aux répondants : Si une femme de votre communauté se présente à la police pour signaler un incident de violence fondée sur le sexe, par exemple, pour signaler un viol ou une violence conjugale, dans quelle mesure est-il probable ou improbable que sa situation soit prise au sérieux par la police ?

Des majorités dans tous les pays sondés partagent ce point de vue (Figure 14). Plusieurs pays qui ont récemment déployé des efforts notables pour lutter contre les VBG enregistrent une confiance particulièrement forte vis-à-vis de la réactivité de la police, ce qui reflète peut-être une perception de l'engagement politique sur cette question. La Sierra Leone, où le Président Julius Maada Bio a fait du viol un problème d'urgence nationale et le renforcement en 2019 de la loi sur les crimes sexuels a contribué à attirer l'attention sur le problème (M'Cormack-Hale & Twum, 2022), est en tête avec 93% des citoyens qui considèrent qu'il est probable que la police prenne au sérieux les cas de VBG. La Tanzanie (92%) a enregistré une baisse des cas de VBG déclarés, de 42.414 en 2020 à 29.373 en 2021, à la suite d'initiatives de collaboration avec des agences de l'ONU et des organisations de la société civile, notamment la création de guichets uniques dédiés aux victimes de VBG et de guichets « genre » au sein des postes de police (Legal and Human Rights Centre, 2022 ; Msafiri, 2023). Au Bénin (92%), les certificats médicaux pour poursuivre les cas de VBG ont été rendus gratuits en 2022, après qu'une nouvelle loi en 2021 élargi la définition de la VBG et a institué ou renforcé les peines infligées pour le harcèlement sexuel, le viol, les mariages précoces et forcé, l'excision, et les incidents sexuels entre enseignants et étudiants (Banque Mondiale, 2023d). Et au Malawi (91%), le Président Lazarus Chakwera s'est engagé à obtenir des sanctions plus sévères contre les auteurs de VBG comme une de ses priorités à sa prise de fonction (Masina, 2020 ; Chunga & Nedi, 2022).

Seuls trois pays enregistrent des majorités inférieures à deux tiers qui déclarent que la police est susceptible de traiter les cas de VBG avec sérieux : L'Angola (59%), le Soudan (62%) et Madagascar (65%).

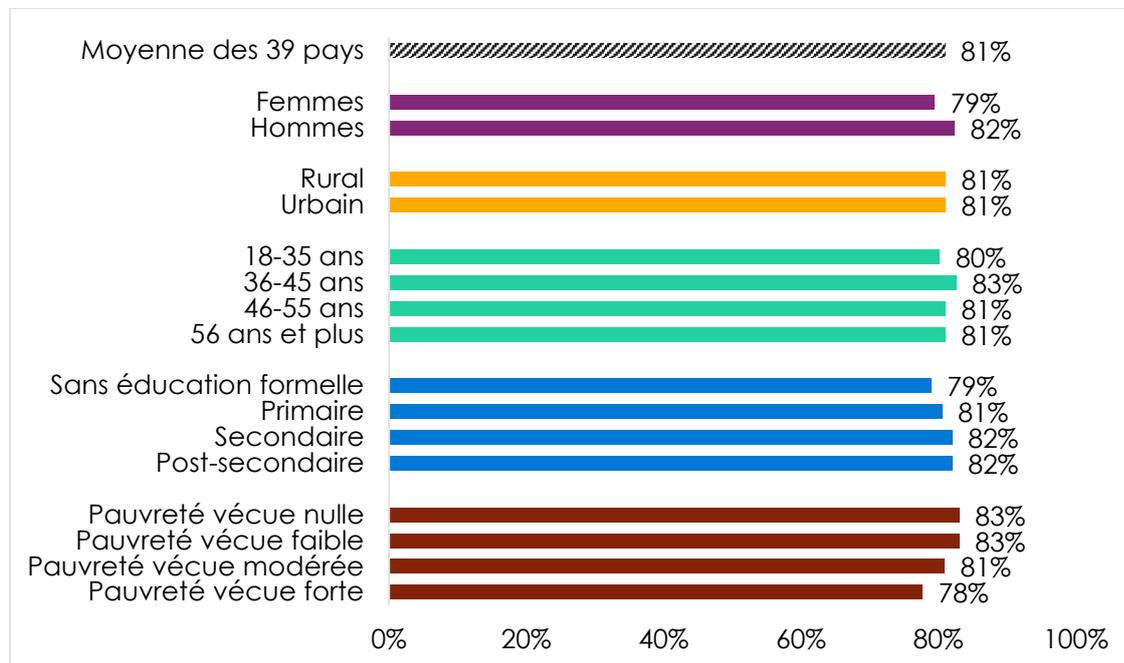
La confiance en la capacité de la police à prendre au sérieux les cas de VBG est élevée – presque trois quarts – dans les principaux groupes démographiques, quoiqu'un peu plus élevée chez les hommes (82%), les répondants les plus instruits (82%) et les plus aisés (83%) que chez les femmes (79%), les personnes sans instruction formelle (79%) et les citoyens les plus pauvres (78%) (Figure 15).

Figure 14 : Quelque peu/Très probable que la police prenne au sérieux les plaintes pour VBG | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Si une femme de votre communauté se présente à la police pour signaler un incident de violence fondée sur le sexe, par exemple, pour signaler un viol ou une violence conjugale, dans quelle mesure est-il probable ou improbable que sa situation soit prise au sérieux par la police ? (% qui disent « quelque peu probable » ou « très probable »)

Figure 15 : Quelque peu/Très probable que la police prenne au sérieux les plaintes pour VBG | par groupe démographique | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Si une femme de votre communauté se présente à la police pour signaler un incident de violence fondée sur le sexe, par exemple, pour signaler un viol ou une violence conjugale, dans quelle mesure est-il probable ou improbable que sa situation soit prise au sérieux par la police ? (% qui disent « quelque peu probable » ou « très probable »)

Synthèse des attitudes vis-à-vis des VBG

Le Tableau 1 montre la complexité des opinions relatives aux VBG en Afrique, un système de couleurs illustrant les niveaux d'accord faible (vert foncé et clair), moyen (jaune) et élevé (rouge clair et foncé) avec les perceptions selon lesquelles les VBG sont plutôt/très courantes, l'usage de la force physique est parfois/toujours justifié, la violence domestique est une affaire privée, il est quelque peu/très probable que les femmes qui signalent les VBG soient critiquées ou harcelées, et il est quelque peu/très improbable que la police prenne les cas de VBG au sérieux.

En classant les pays selon la proportion moyenne de ceux qui déclarent que la VBG est courante, on constate immédiatement que si la Colonne 1 (la VBG est courante) et la Colonne 2 (le recours à la force est justifiée) reflètent un large éventail de perceptions dans les pays, des niveaux d'accord relativement élevés dominent la Colonne 3 (la violence domestique est une affaire privée) et surtout la Colonne 4 (il est probable que les femmes qui dénoncent la VBG soient objet de réactions communautaires hostiles). La Colonne 5 est presque entièrement verte : Relativement peu de citoyens, partout, expriment un manque de confiance vis-à-vis de la réactivité de la police face à la VBG.

Les tendances nationales sont plus difficiles à établir. Par exemple, le Burkina Faso et le Togo affichent relativement peu d'accord (vert) sur le fait que la VBG est courante, mais des niveaux d'accord parmi les plus élevés (rouge) sur le fait que la violence domestique est une affaire privée et que les femmes s'exposent à des représailles en signalant les cas de VBG. Par ailleurs, São Tomé et Príncipe et l'Afrique du Sud enregistrent des scores élevés en ce qui concerne la fréquence de la VBG, mais de faibles niveaux d'accord sur le fait que l'usage de la force physique est légitime et que la violence domestique est une affaire privée.

Les Seychelles sont le seul pays à afficher tous les scores verts, devant Maurice qui en compte quatre. Aucun pays n'affiche tous les scores rouges ; le Cameroun en est le plus proche avec quatre.

Tableau 1 : Sommaire : Perceptions sur les VBG par pays | 39 pays | 2021/2023

	Les VBG sont courantes	L'usage de la force physique est justifié	La violence domestique est une affaire privée	Probable que les victimes de VBG qui se plaignent soient critiquées	Improbable que la police prenne au sérieux les plaintes de VBG
Angola	62%	29%	28%	49%	32%
Namibie	57%	39%	25%	42%	17%
Lesotho	54%	14%	46%	56%	17%
Tunisie	52%	14%	69%	74%	15%
São Tomé et Príncipe	52%	18%	15%	58%	13%
Zimbabwe	52%	22%	37%	45%	16%
Mozambique	51%	44%	28%	52%	30%
Libéria	50%	44%	33%	63%	11%
Botswana	50%	10%	14%	42%	13%
Ouganda	49%	28%	62%	55%	14%
Afrique du Sud	49%	20%	18%	43%	20%
Cameroun	48%	63%	44%	60%	16%
Zambie	48%	28%	51%	54%	24%
Eswatini	43%	8%	28%	36%	18%
Nigéria	41%	21%	68%	46%	18%
Ethiopie	40%	30%	63%	49%	14%
Cabo Verde	38%	3%	15%	53%	17%
Soudan	37%	25%	78%	55%	36%
Gabon	37%	65%	44%	60%	17%
Niger	36%	52%	89%	60%	15%
Mali	35%	52%	75%	65%	21%
Madagascar	34%	8%	70%	41%	33%
Sénégal	33%	35%	39%	47%	9%
Malawi	33%	6%	34%	44%	9%
Sierra Leone	32%	30%	57%	48%	7%
Mauritanie	31%	31%	66%	52%	22%
Kenya	31%	19%	68%	59%	21%
Congo-Brazzaville	31%	61%	58%	47%	23%
Maroc	31%	24%	51%	51%	17%
Guinée	30%	67%	76%	60%	23%
Côte d'Ivoire	28%	53%	50%	62%	10%
Seychelles	28%	8%	9%	25%	21%
Maurice	27%	17%	28%	37%	8%
Togo	27%	47%	65%	61%	9%
Burkina Faso	24%	49%	72%	64%	19%
Gambie	22%	27%	67%	63%	15%
Bénin	22%	57%	53%	65%	8%
Ghana	21%	14%	33%	43%	13%
Tanzanie	19%	17%	33%	40%	7%
Moyenne des 39 pays	38%	31%	48%	52%	17%
Plus de 50%	41%-50%	31%-40%	21%-30%	20% ou moins	

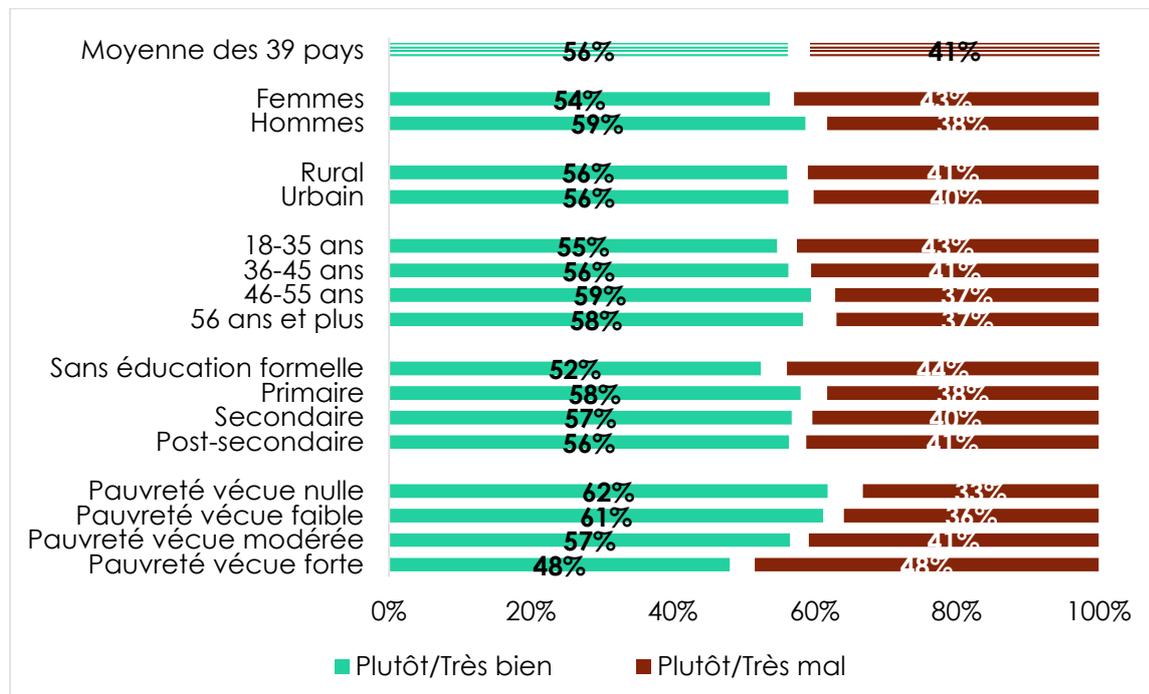
Dans quelle mesure les gouvernements promeuvent-ils efficacement l'égalité des droits et des chances pour les femmes ?

Compte tenu des racines de la VBG dans l'inégalité entre les sexes et de la priorité que les Africains accordent à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, les perceptions des citoyens relatives à la VBG peuvent également se refléter dans leur évaluation des efforts déployés par leur gouvernement pour promouvoir l'égalité entre les sexes.

En moyenne, dans 39 pays, une majorité (56%) d'Africains déclarent que leur gouvernement promeut « assez bien » ou « très bien » l'égalité des droits et des chances pour les femmes, tandis que 41% ne sont pas d'accord. Les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes à approuver la performance gouvernementale en matière d'égalité des sexes (54% contre 59%). Mais les différences les plus marquées concernent le statut économique : Les citoyens confrontés à des niveaux élevés de pauvreté vécue (48%) sont nettement moins susceptibles d'approuver les résultats du gouvernement que ceux dont la pauvreté vécue est faible ou inexistante (61%-62%) (Figure 16).

Les appréciations sont similaires dans les villes et les zones rurales, quoique l'analyse précédente ait montré que, par rapport à leurs congénères citadines, les femmes rurales ont moins de chances d'avoir une éducation, un compte bancaire, un accès à l'Internet à partir d'un téléphone portable, un emploi ou un droit de regard sur l'utilisation de l'argent du ménage (Patel, 2020).

Figure 16 : Performance du gouvernement dans la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes | par groupe démographique | 39 pays | 2021/2023

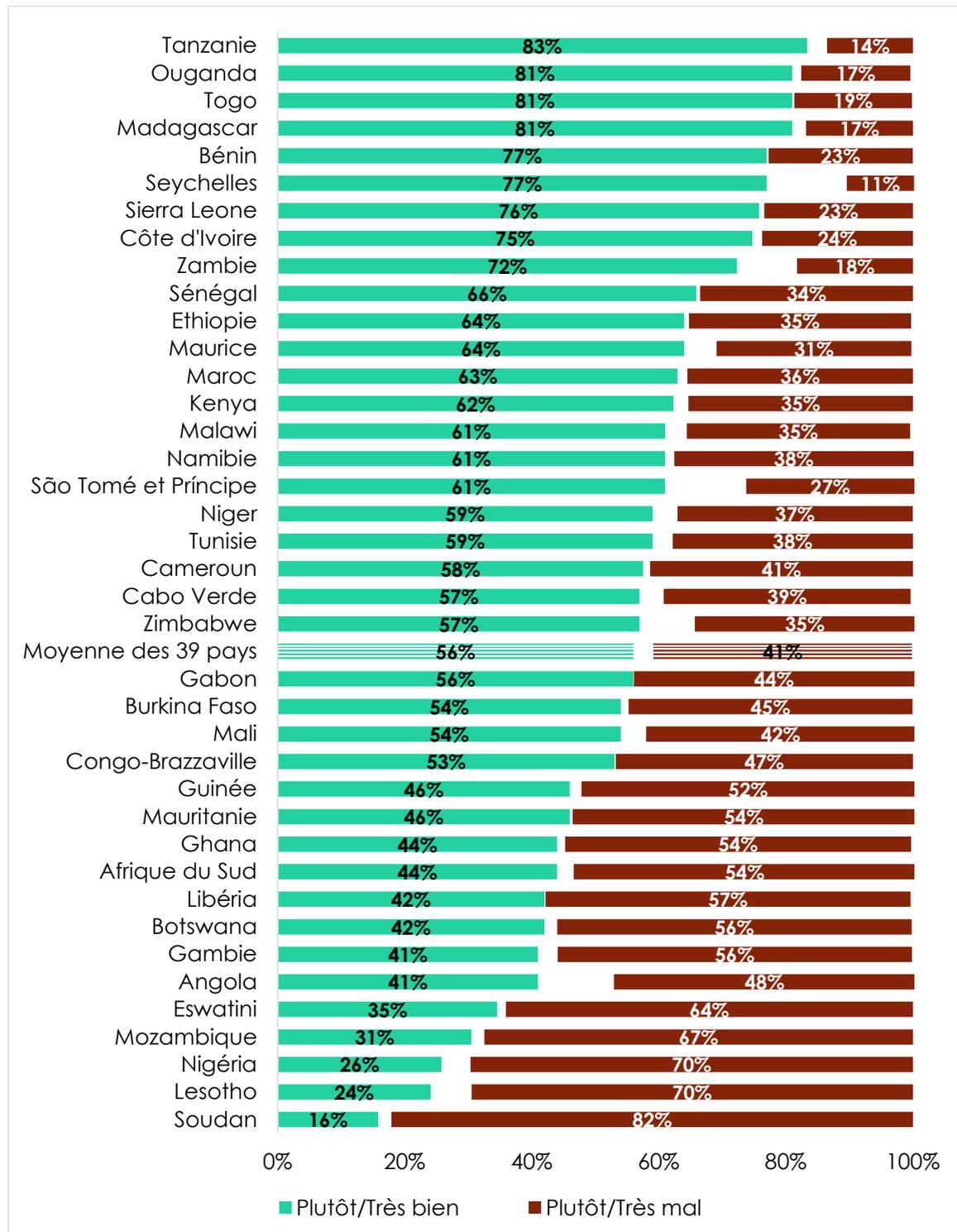


Question posée aux répondants : Qualifier la manière, bonne ou mauvaise, dont le gouvernement actuel répond à la promotion de l'égalité des droits et des chances en faveur des femmes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

Les appréciations varient considérablement d'un pays à l'autre : Si plus de huit citoyens sur 10 approuvent la performance gouvernementale en Tanzanie (83%), en Ouganda (81%), au

Togo (81%) et à Madagascar (81%), moins d'un sur quatre Soudanais (16%) et Basotho (24%) sont de cet avis (Figure 17).

Figure 17 : Performance du gouvernement dans la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes | 39 pays | 2021/2023



Question posée aux répondants : Qualifier la manière, bonne ou mauvaise, dont le gouvernement actuel répond à la promotion de l'égalité des droits et des chances en faveur des femmes, ou n'avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

Conclusion

La perception qu'ont les Africains de la violence basée sur le genre (VBG) varie considérablement d'un pays à l'autre et d'un groupe démographique à l'autre, ce qui laisse à penser que le droit fondamental d'une femme à la sécurité dépend, au moins en partie, de sa localisation et de sa situation.

Dans l'ensemble, la VBG se classe au premier rang des questions relatives aux droits des femmes que les Africains souhaitent voir traitées par leur gouvernement et leur société. Près de quatre sur 10 citoyens affirment que la VBG est un phénomène courant dans leur communauté, dont la moitié ou plus dans neuf pays, et même lorsque la VBG est peu courante, il s'agit d'une tragédie et d'une violation des droits de l'homme que l'on peut prévenir.

Les résultats révèlent un tableau mitigé en ce qui concerne la dénonciation de la VBG. Si la plupart des Africains pensent que la police prendra au sérieux les cas signalés, plus de la moitié d'entre eux estiment que les femmes qui signalent ces crimes risquent d'être critiquées, harcelées ou déshonorées dans leur communauté. Dans 22 des 39 pays sondés, des majorités partagent ce point de vue, ce qui dissuade les femmes de porter plainte et perpétue la VBG.

De même, les résultats sont mitigés en ce qui concerne la violence domestique. Une grande majorité d'Africains rejettent l'usage de la force physique par les hommes à l'encontre de leurs épouses, estimant qu'il n'est « jamais justifié », quoique des majorités dans huit pays – tous en Afrique Centrale ou Occidentale – l'approuvent. Par ailleurs, la moitié seulement des Africains considèrent que la violence domestique est une question d'ordre pénal qui doit être traitée par les forces de l'ordre, tandis que l'autre moitié estiment qu'il s'agit d'une question d'ordre privé qui doit être résolue au sein de la famille.

Ces résultats mettent en évidence la nature complexe de la VBG en Afrique et les multiples facettes du défi que représente la lutte contre ce phénomène. Bien qu'une grande partie de la population reconnaisse le problème, des attitudes profondément enracinées permettent de le perpétuer. La création d'un environnement sûr pour les filles et les femmes nécessitera des campagnes d'éducation et de sensibilisation, ainsi que des cadres juridiques stricts et des forces de l'ordre bien formées. Les efforts de sensibilisation pourraient impliquer les médias, la société civile et les communautés religieuses, ainsi que les gouvernements, et pourraient viser entre autres les communautés économiquement vulnérables, qui sont particulièrement susceptibles de déclarer que la VBG est courante, de considérer que l'usage de la force physique contre les femmes est légitime et de considérer que la violence domestique est une affaire privée. En prenant les devants dans la lutte contre la VBG, les nations africaines peuvent apporter une contribution significative à l'effort mondial de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes.

Références

- Banque Mondiale. (2022). Violence contre les femmes et les filles – ce que nous disent les données.
- Banque Mondiale. (2023a). Violence contre les femmes et les filles – guide de ressources.
- Banque Mondiale. (2023b). Les femmes, les entreprises et le droit 2023.
- Banque Mondiale. (2023c). Portail de données sur le genre.
- Banque Mondiale. (2023d). Pour les femmes et les filles du Bénin, les réformes multidimensionnelles en matière de genre offrent de nouvelles opportunités. 1 mars.
- Britannica. (2023). Malala Yousafzai.
- Chunga, J. J., & Nedi, R. (2022). Malawians see gender-based violence as a top priority – and a criminal matter. Dépêche No. 576 d’Afrobarometer.
- Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique. (2020). Comblent les écarts entre les sexes : Rapport sur l’indice de genre en Afrique 2019.
- Cools, S., & Kotsadam, A. (2017). Resources and intimate partner violence in sub-Saharan Africa. *World Development*, 95, 211-230.
- Devries, K., Watts, C., Yoshihama, M., Kiss, L., Schraiber, L. B., Deyessa, N., Heise, L., Durand, J., Mbwambo, J., Jansen, H., Berhane, Y., Ellsberg, M., & Garcia-Moreno, C. (2011). Violence against women is strongly associated with suicide attempts: Evidence from the WHO multi-country study on women's health and domestic violence against women. *Social Science & Medicine*, 73(1), 79-86.
- Devries, K. M., Mak, J. Y., García-Moreno, C., Petzold, M., Child, J. C., Falder, G., Lim, S., Bacchus, I. J., Engell, R. E., Rosenfeld, I., Pallitto, C., Vos, T., Abrahams, N. & Watts, C. H. (2013). The global prevalence of intimate partner violence against women. *Science*, 340(6140), 1527-1528.
- Division de Statistique des Nations Unies. (2015). Les femmes dans le monde 2015 : Tendances et statistiques.
- Equality Now. (2022). Use of the multi-sectoral approach to ending gender-based violence and female genital mutilation In Africa.
- Lardies, C. A., Drying, D., & Logan, C. (2019). Gains and gaps: Perceptions and experiences of gender in Africa. Document de Politique No. 61 d’Afrobarometer.
- Legal and Human Rights Centre. (2022). Tanzania human rights report.
- Malala Fund. (2013). Malala Yousafzai: 16th birthday speech at the United Nations.
- Malala Fund. (2014). Malala Yousafzai: Nobel peace prize acceptance speech.
- Masina, L. (2020). Malawi president announces strict measures against perpetrators of gender-based violence. VOA. 10 décembre.
- Mattes, R., & Patel, J. (2022). La pauvreté vécue resurgit. Document de Politique No. 84 d’Afrobarometer.
- M’Cormack-Hale, F. & Twum, M. A. A. (2022). Gender-based violence a high priority in Sierra Leone, but citizens say it is a private matter. Dépêche No. 565 d’Afrobarometer.
- Msafiri, D. (2023). Tanzanians oppose physical force against women, see domestic violence as a criminal matter. Dépêche No. 686 d’Afrobarometer.
- Nations Unies. (1979). Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.
- Nations Unies. (1993). Déclaration sur l’élimination de la violence contre les femmes.
- ONU Femmes. (2023). Faits et chiffres : Mettre fin à la violence à l’égard des femmes.

- Organisation Mondiale de la Santé. (2021). Violence contre les femmes.
- Palermo, T., Bleck, J., & Peterman, A. (2014). Tip of the iceberg: Reporting and gender-based violence in developing countries. *American Journal of Epidemiology*, 179(5), 602-612.
- Patel, J. (2020). Despite perceptions of gender equality, Africa's rural women bear brunt of economic exclusion. Dépêche No. 397 d'Afrobarometer.
- Pavlou, M., & Knowles, A. (2001). Domestic violence: Attributions, recommended punishments and reporting behaviour related to provocation by the victim. *Psychiatry, Psychology and Law*, 8(1), 76-85.
- Union Africaine. (2003). Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.
- Zegeye, B., Olorunsaiye, C. Z., Ahinkorah, B. O., Ameyaw, E. K., Budu, E., Seidu, A.-A., & Yaya, S. (2022). Understanding the factors associated with married women's attitudes towards wife-beating in sub-Saharan Africa. *BMC Women's Health*, 22, 242.

Annexe

Tableau A.1: Dates des travaux de terrain du Round 9 d'Afrobarometer et des rounds précédents

Pays	Travaux de terrain du Round 9	Rounds d'enquêtes précédents
Afrique du Sud	Nov.-déc. 2022	2000, 2002, 2006, 2008, 2011, 2015, 2018, 2021
Angola	Fév.-mars 2022	2019
Bénin	Janv. 2022	2005, 2008, 2011, 2014, 2017, 2020
Botswana	Juin-juillet 2022	1999, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Burkina Faso	Sept.-oct. 2022	2008, 2012, 2015, 2017, 2019
Cabo Verde	Juillet-août 2022	2002, 2005, 2008, 2011, 2014, 2017, 2019
Cameroun	Mars 2022	2013, 2015, 2018, 2021
Congo-Brazzaville	Juin-juillet 2023	NA
Côte d'Ivoire	Nov.-déc. 2021	2013, 2014, 2017, 2019
Eswatini	Oct.-nov. 2022	2013, 2015, 2018, 2021
Ethiopie	Mai-juin 2023	2013, 2020
Gabon	Nov.-déc. 2021	2015, 2017, 2020
Gambie	Août-sept. 2022	2018, 2021
Ghana	Avril 2022	1999, 2002, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Guinée	Août 2022	2013, 2015, 2017, 2019
Kenya	Nov.-déc. 2021	2003, 2005, 2008, 2011, 2014, 2016, 2019
Lesotho	Fév.-mars 2022	2000, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2020
Libéria	Août-sept. 2022	2008, 2012, 2015, 2018, 2020
Madagascar	Avril-mai 2022	2005, 2008, 2013, 2015, 2018
Malawi	Fév. 2022	1999, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Mali	Juillet 2022	2001, 2002, 2005, 2008, 2013, 2014, 2017, 2020
Maroc	Août-sept. 2022	2013, 2015, 2018, 2020
Maurice	Mars 2022	2012, 2014, 2017, 2020
Mauritanie	Nov. 2022	NA
Mozambique	Oct.-nov. 2022	2002, 2005, 2008, 2012, 2015, 2018, 2021
Namibie	Oct.-nov. 2021	1999, 2003, 2006, 2008, 2012, 2014, 2017, 2019
Niger	Juin 2022	2013, 2015, 2018, 2020
Nigéria	Mars 2022	2000, 2003, 2005, 2008, 2013, 2015, 2017, 2020
Ouganda	Janv. 2022	2000, 2002, 2005, 2008, 2012, 2015, 2017, 2019
São Tomé et Príncipe	Déc. 2022	2015, 2018
Sénégal	Mai-juin 2022	2002, 2005, 2008, 2013, 2014, 2017, 2021
Seychelles	Déc. 2022	NA
Sierra Leone	Juin-juillet 2022	2012, 2015, 2018, 2020
Soudan	Nov.-déc. 2022	2013, 2015, 2018, 2021
Tanzanie	Sept.-oct. 2022	2001, 2003, 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2021
Togo	Mars 2022	2012, 2014, 2017, 2021
Tunisie	Fév. Mars 2022	2013, 2015, 2018, 2020
Zambie	Août-sept. 2022	1999, 2003, 2005, 2009, 2013, 2014, 2017, 2020
Zimbabwe	Mars-avril 2022	1999, 2004, 2005, 2009, 2012, 2014, 2017, 2021

Fredline M'Cormack-Hale est professeure à l'Université de Seton Hall et co-enquêtrice principale Afrobarometer pour l'Institute for Governance Reform (IGR) en Sierra Leone. Email : fredline.m'cormack-hale@shu.edu.

Jaynisha Patel est analyste politique à l'Institut Tony Blair. Email : j.patel@institute.global.

Nafissatou Ndiaye Diouf est directrice de la communication d'Afrobarometer. Email : nndiouf@afrobarometer.org.

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherches. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) de l'University of Nairobi au Kenya. Michigan State University (MSU) et University of Cape Town (UCT) apportent un appui technique au réseau.

Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain pour la Paix, de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations – Africa, de Luminare, de la Fondation William et Flora Hewlett, de la Fondation Bill & Melinda Gates, de la Fondation Mastercard, de la Fondation David et Lucile Packard, de la Commission de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda, de l'Ambassade de la Suède au Zimbabwe, du Centre Mondial du Pluralisme et de GIZ.

Les dons permettent à Afrobarometer de donner une voix aux citoyens africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou contacter Felix Biga (felixbiga@afrobarometer.org) ou Runyararo Munetsi (runyararo@afrobarometer.org) pour discuter d'un éventuel financement institutionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.

Suivez nos publications à #VoicesAfrica.



Dépêche No. 736 d'Afrobarometer | 21 novembre 2023